



Vivre à Longvilliers

MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la

Commission Bulletin Municipal

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

<http://longvilliers.free.fr>

"Garde Champêtre" Infos

MARS 2009

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

L'élection des représentants au Parlement Européen se déroulera le Dimanche 7 juin 2009.

Les députés européens sont élus au suffrage universel selon un mode d'organisation propre à chaque pays de l'Union Européenne.

A compter de cette élection **736 députés** au total, dont **72 français**, seront élus pour représenter les 27 pays membres de l'Union Européenne (si comme cela est vraisemblable, c'est le traité de Nice qui s'applique à ce moment là, car le traité de Lisbonne n'est pas encore ratifié).

La répartition nationale des 8 régions se présente ainsi:

Est (9), **Ile-de-France (13)**, Massif Central Centre (5), Nord-Ouest (10), Ouest (9), Outre-mer (3), Sud-Est (13) et Sud-Ouest (10).

Pour voter en France, il est nécessaire d'être citoyen de l'Union Européenne, âgé de 18 ans, domicilié ou résident de longue durée en France (disposant de la plénitude de droit de vote dans son pays d'origine) et être inscrit sur les listes électorales.

LA COMMISSION VOIRIE

De quels maux souffrent nos voiries ?

Les causes sont multiples:

- l'élargissement des essieux de véhicules, qu'ils soient utilitaires, agricoles ou particuliers,
- le poids de ces mêmes véhicules,
- l'augmentation du trafic et de sa fréquence.

La constitution de nos voiries n'était pas préparée à ces évolutions.

Fragilisées pour toutes ces raisons, un hiver particulièrement rude est venu porter une attaque supplémentaire à nos revêtements routiers.

Toutefois, le souci constant des différentes municipalités qui se sont succédées pour la maintenance et l'entretien des voiries communales, particulièrement dans la préparation et le suivi du plan triennal, a permis de limiter la dégradation des chaussées. Il suffit de quitter les routes communales pour constater la différence.

Fin des travaux en cours

Les travaux en cours avant l'hiver ont été interrompus plus longtemps que prévu, pour cause d'intempéries.

Il n'est jamais très facile de remobiliser les entreprises, quand elles sont sollicitées de tous côtés, pour réparer les dégâts de l'hiver. Cependant, il a été convenu que les travaux en cours reprendront fin mars, sans interruption jusqu'à leur achèvement, après quelques arbitrages pour faire face aux urgences dans le cadre du budget fixé.

Plan triennal 2009/2010/2011

En parallèle, le Conseil municipal a déjà pris une délibération pour adopter le budget du plan triennal.

Le dossier de demande de subvention est prêt, et sera soumis à la Commission lors de sa prochaine réunion, le samedi 14 mars. Sous réserves de quelques aménagements éventuels, il sera transmis avant fin mars à la Préfecture, pour que soient débloqués au plus tôt les crédits permettant de lancer une première campagne de travaux au cours de l'automne prochain.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt neuf janvier, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE et M. Michel LECACHEUX.

Absente : Mme Olivia-Jane LACROIX qui donne pouvoir à Mme DUPONT.

Secrétaire de séance : M. LECACHEUX.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (D.G.E) Programme 2009.

Par courrier du 12 janvier reçu le 22 janvier en mairie, la Préfecture des Yvelines accuse réception de notre demande de subvention DGE déposé le 24 décembre pour « la réfection de la toiture de la Mairie » mais ce dossier ne pourra être examiné que lorsque la délibération adoptant l'avant-projet comportera les montants H.T et T.T.C. ainsi que la référence de la circulaire préfectorale.

Le Conseil Municipal, accepte. La délibération est rédigée en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations de garde d'enfants sollicitent des subventions des communes, pour pallier à la hausse des charges et à la diminution des aides financières légales. Monsieur le Maire souhaite que la Commune décide d'un montant par association en rapport avec les autres communes et selon des critères bien définis. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

La Farandole doit mettre ses statuts en conformité avec son activité pour éventuellement pouvoir bénéficier d'une subvention.

PNR (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse) :

Communication de la motion de soutien au Parc, prise par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Monsieur le Maire lit le courrier, demandant au Conseil Régional d'Ile de France d'examiner avec bienveillance le recours gracieux déposé par le PNR.

Le PNR est engagé actuellement dans un processus de révision de charte, rendu particulièrement complexe en raison de l'extension considérable du périmètre d'étude fixé par la Région en juin 2007 et augmenté de 14 communes par décision du Conseil Général du 20 novembre 2008. Il préconise que ces 14 nouvelles communes, qui n'ont pas été étudiées dans le cadre du diagnostic préparatoire de la révision de la charte, puissent développer un partenariat privilégié avec le Parc en attendant d'envisager leur éventuelle adhésion au Parc, lors de la prochaine révision.

La Mairie de Dourdan fait partie de ces 14 communes. La Mairie de Dourdan a demandé son inscription au périmètre d'étude au mois d'avril 2008 et a délibéré le 18 décembre 2008 pour nommer ses délégués pour représenter la commune de Dourdan au sein du Comité Syndical du PNR et nous a adressé copie de ces pièces.

FCTVA : (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Le gouvernement propose de verser le fond de compensation pour la TVA dû au titre 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Le taux de remboursement appliqué pour ce versement anticipé de FCTVA est strictement identique à celui habituellement utilisé. La collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget pour 2009. Il faut prendre une délibération dans laquelle on s'engage à investir davantage et signer une convention avec le préfet avant le 1er avril 2009. Le Conseil Municipal est d'accord pour demander ce versement anticipé.

REMERCIEMENTS : - Monsieur le Maire lit aux conseillers municipaux les courriers de Mme BROER, M. et Mme TESSERAUD, M. et Mme POLART-DONAT et M. et Mme CHEZE remerciant Monsieur le Maire, les conseillers et le CCAS pour le colis et la journée à Paris et présentant leurs vœux pour 2009.

Monsieur le Maire lit un courrier de M. Jean-Frédéric POISSON, Député des Yvelines remerciant de l'accueil qui lui a été accordé lors du concert à l'église.

Projet YVELINES F1 dans le cadre de la réalisation d'un grand pôle dédié à l'automobile : La Vallée de l'Automobile. Le Conseil Général des Yvelines attire l'attention des élus sur les enjeux considérables pour l'avenir des Yvelines. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été relayé largement par les journaux.

SUCCINT (suite)

Parc relais du Plessis Mornay : Le Conseil Général nous prévient que le projet est en suspens du fait de l'absence de maître d'ouvrage pour l'entretien et l'exploitation du parking.

La commune ne veut pas assurer cette charge car les habitants de Longvilliers n'ont pas à supporter des coûts de fonctionnement pour une population qui provient de l'Essonne, de l'Eure et Loir et de nombreuses communes des Yvelines.

Quand au Conseil Général, il n'a pas la compétence.

Le Syndicat des Transports Ile de France (STIF) a refusé la prise en charge.

Le Conseil Général des Yvelines précise que la modernisation, l'éclairage public de l'abri actuel est à la charge du Syndicat Intercommunal de Saint Arnoult en Yvelines qui a été à l'origine du seul point lumineux existant.

Prochaine réunion le 12 mars 2009.

Chauffage Eglise : M. LECACHEUX informe le Conseil Municipal que le chauffagiste a demandé la certification QUALIGAZ et nous sommes en attente de ce certificat pour la mise en service du chauffage.

Commission des Finances : Monsieur le Maire propose la date du 7 mars 2009 pour se réunir en prévision du vote du budget.

Arrêt de bus ROCHEFORT/LONGVILLIERS : demandé par les habitants des deux villages aux alentours du Christ. La Mairie de Rochefort n'est pas d'accord pour refinancer un abri bus alors qu'il en existe un devant l'école.

M. CORDIER et la commission Transports réfléchissent sur l'opportunité de déplacer l'arrêt de bus de Longvilliers, qui est excentré par rapport au Bourg. Le déplacement voire la construction d'un abri bus ne sera réalisée qu'après obtention d'une subvention de l'Etat.

Comité des fêtes : M. MAILLET dresse rapidement le bilan comptable du Comité des Fêtes.

Fête de Longvilliers : Mme DUPONT explique qu'elle souhaitait associer les exploitants équestres du village à la fête communale. Un projet est en cours entre les différents exploitants, la mairie et le comité des fêtes.

Garde champêtre : Mme LEFEVRE propose une réunion le mercredi 11 mars.

Déneigement du cv2 : M. CORDIER demande ce qu'il est possible de mettre en place, car le long du mur du château, c'est très dangereux. M. le Maire remercie encore l'employé communal pour avoir salé les voies de la commune. Cependant comme l'endroit est à l'ombre et qu'il n'y a pas assez de circulation, le sel de déneigement n'est pas efficace. M. CORDIER proposait de demander aux services techniques de Dourdan de passer la lame lorsqu'ils passaient à Rouillon. M. CHANCLUD explique que Longvilliers possède une lame mais que le tracteur n'est pas équipé pour passer la lame en même temps qu'il sale. De plus l'usage d'une lame abîme énormément la voirie, c'est pourquoi on ne doit l'utiliser que lorsque c'est absolument nécessaire.

Enfouissement de réseau : Mme DUPONT demande s'il est prévu des enfouissements de réseau sur Longvilliers. M. le Maire répond qu'aucune mise en souterrain n'est prévue pour l'instant.

Panneaux d'affichage : M. LECACHEUX explique que les panneaux d'affichage de Longvilliers ne sont pas bien positionnés pour être bien vus de la voie routière. M. ALLES précise que la Mairie essaie de centraliser les différents dispositifs destinés aux administrés autour des abris bus.

Une date est prévue pour le prochain Conseil Municipal, le jeudi 19 mars 2009.

La séance est levée à 22H45.

Pour extrait en Mairie le 11 février 2009.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt six février, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Secrétaire de séance : Mme Olivia-Jane LACROIX. Le compte rendu de la séance du 7 février 2009 est adopté à l'unanimité. **Monsieur le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes : **Versement anticipé du FCTVA au titre de l'année 2008. Approbation du plan de zonage de l'assainissement.**

Compte Administratif 2008- M.14 et M.49 et comptes de gestion du receveur municipal 2008 présentés par Mme DUPONT sont acceptés à l'unanimité.

M.14 excédent global de clôture : **223 700.59€**

Reste à réaliser : **59 006.94 €**

M.49 excédent global de clôture : **61 958.12 €**

Budget Communal M.14 – Affectation du résultat 2008

Excédent de fonctionnement de **164 693.65^E**

Déficit d'investissement de **- 82 557.46^E**

Etat des restes à réaliser **- 59 006.94€**

Budget Communal M.49 – Affectation du résultat 2008

Excédent de fonctionnement de **57 960.38€**

Excédent d'investissement de **3 997.74€**

AMORTISSEMENTS Budget M.49 : Pour l'achat des caillebotis dans les stations d'épuration de La Bête et Petit Plessis, il est décidé que la durée d'amortissement serait de trois ans compte tenu du faible coût des montants investis.

Taux d'imposition 2009 – Budgets Primitifs 2009–M.14 et M.49

Compte tenu de l'augmentation de la base de calcul, Monsieur le Maire propose que les taux de l'an dernier soient reconduits sans majoration à savoir :

	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	3,81%	3.94%	3.94%
Taxe Foncière (bâti)	5,03%	5.20%	5.20%
Taxe Foncière (non bâti)	39,09%	40.43%	40.43%
Taxe Professionnelle	8,92	9.23%	9.23%

M. le Maire présente **les Budgets Primitifs 2009 – M14 et M49** qui sont adoptés à l'unanimité.

Le Budget M.14 ; s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **de fonctionnement 473 711.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 725 887.00 €**

Le Budget M 49 ; s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **d'exploitation 91 980.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 25 834.00 €**

SUCCINCT (suite)

- **VERSEMENT ANTICIPÉ DU FCTVA au titre de l'année 2008** : Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fond qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à conclure la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Longvilliers.
- **Approbation du plan de zonage de l'assainissement non collectif** : Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2008 proposant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique, vu les conclusions du Commissaire Enquêteur et considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, **le Conseil Municipal** à l'unanimité décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement.

Taxe sur le M3 d'eau consommée –Assainissement des Hameaux du Petit Plessis – de Reculet – le La Bête et de Bouc Etourdi. Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la taxe sur le M³ d'eau consommé revenant à la commune à 1.30€ et résume les augmentations passées :

2000 : 1.04, 2003 : 1.20, 2004 : 1.25, 2005 : 1.28 2007 : 1.30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient à 1.30 € la taxe sur le M³ d'eau consommée applicable dès la prochaine facturation.

Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult –Changement de siège social-Modification des statuts. Monsieur le Maire expose qu'en raison des changements d'organisation et de fonctionnement entre le SICSA et la commune de Saint Arnoult, de l'exiguïté des locaux prêtés par Saint Arnoult et du recrutement d'un Agent en remplacement de l'agent détaché par la mairie de Saint Arnoult, le Président du SICSA propose le transfert du service administratif à la Mairie de Bullion et doit par conséquent modifier les statuts (article 2). Cette modification porte sur le transfert du siège social du Syndicat à la Mairie de Bullion. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult et le transfert du siège à la Mairie de Bullion.

QUESTIONS DIVERSES : Demande de subvention non retenue pour l'Hélium.

Syndicat d'Electricité des Yvelines (SEY) : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un tableau représentant les taux de versement pour l'année 2009 si on adhère ou pas au SEY.

VEOLIA- redevances pour la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux :

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de VEOLIA à propos des redevances déjà réglées par les habitants de Bouc Etourdi. Ces 36 abonnés étaient facturés avec DOURDAN alors qu'ils auraient du bénéficier du régime dégressif relatif à la population dite agglomérée (cf seuil 400 habitants). Ce courrier figurera dans le prochain Garde Champêtre.

COFIROUTE : la société cofiroute propose aux collectivités qui le souhaitent son savoir et ses moyens en matière d'exploitation des réseaux routiers etc ...Le Conseil Municipal souhaite que la commune se renseigne sur les coûts financiers de ces services à titre informatif.

La séance est levée à 22H55.

Pour extrait en Mairie le 19 mars 2009.

PRIX de l'EAU à BOUC ETOURDI

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 Décembre 2006, a modifié le dispositif des redevances perçues par les Agences de l'eau.

Jusqu'au 31 décembre 2007, la commune de Longvilliers n'a pas été assujettie à ces redevances en raison de sa taille (moins de 400 habitants en habitat aggloméré).

Depuis le 1^{er} Janvier 2008, la commune est assujettie à ces redevances qui doivent atteindre progressivement leur plein tarif en 2012.

Cette loi a créé deux redevances basées sur le m³ d'eau facturé à l'abonné :

- Redevance de pollution de l'eau d'origine domestique
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Ces redevances sont collectées par le distributeur d'eau et reversées intégralement à l'Agence de l'eau Seine Normandie. Ces nouvelles dispositions ont pour conséquence d'augmenter le prix de revient global de l'eau.

Il est apparu sur la facture de janvier 2008, que les abonnés du hameau de Bouc Etourdi avaient été indûment taxés en Janvier 2008 et antérieurement.

Les réclamations effectuées en 2008 par Mme LEFEVRE et appuyées par la réclamation du Maire en date du 10 Février 2009, ont été prises en compte par le distributeur VEOLIA eau.

Nous donnons ci-dessous le contenu de la **lettre de Mr J.H. HALLOUIN**, Adjoint au Directeur de VEOLIA eau - Agence Essonne, en date du 17 Février 2009.

" Comme vous le savez, la commune de Longvilliers est alimentée, selon les secteurs par différentes ressources en eau potable.

Le hameau de Bouc Etourdi est pour sa part alimenté par le réseau d'eau potable de la ville de Dourdan. Nous appliquons, aux consommations des 36 abonnés, les tarifs du contrat de Dourdan dont la gestion a été confiée à la Société Française de Distribution d'Eau.

De ce fait, nous avons appliqué par erreur jusqu'en 2007, le taux de la redevance pollution lié au réseau de distribution de Dourdan.

Afin d'obtenir les autorisations nécessaires de l'Agence de l'Eau, nous n'avons pas facturé les abonnés de Bouc Etourdi en 2008.

En vue de trouver une issue rapide à ce dossier, nous nous engageons donc, en mars prochain, à mener les actions suivantes :

- Facturation du 1^{er} et du 2^{ème} semestre 2008 avec les tarifs Agence de l'Eau au taux minoré de *0,0737 euro/m³ pour la redevance pollution domestique et *0,0554 euro/m³ pour la redevance modernisation des réseaux.
- Edition d'avoirs pour les clients, pour lesquels nous avons perçu les redevances à tort de 2004 à 2007.

*En 2009, les abonnés de Bouc Etourdi recevront alors des factures, où figureront les taux minorés de *0,1532 euro/m³ pour la redevance pollution domestique et *0,1152 euro/m³ pour la redevance modernisation des réseaux."*

Nous vous invitons donc à vérifier que ces différents points, soient bien pris en compte sur vos factures de Mars 2009.

NB : * redevances hors taxe.

Bruits et Nuisances

(Extrait de l'Arrêté du Maire du 20 octobre 2008 distribué lors du Bulletin de Janvier 2009)

RAPPEL

Article 2 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précision est interdit, de jour comme de nuit.

Article 3 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de gêne pour le voisinage.

Article 4 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 5 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Article 6 : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est autorisé du 1^{er} octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures, sauf en cas de sécheresse où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

Article 7 : Tout feu de jardin devra être complètement éteint à l'expiration de ces délais.

Article 8 : Il est formellement interdit de procéder à l'allumage de ces feux dans un périmètre de moins de 30 mètres autour des constructions.

Article 9 : Mr le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchetteries de Saint Arnoult en Yvelines et Bonnelles.

SICTOM Région de Rambouillet

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Les nouveaux calendriers couvrant la période du 30 Mars 2009 au 28 Mars 2010, sont distribués avec ce bulletin.

Ces calendriers sont également disponibles en mairie.

Les informations concernant le SICTOM figurent sur le site Internet.

<http://www.sictomregionrambouillet.com>

Rappels : Jours et fréquences de ramassage inchangés par rapport à 2008/2009.

Les ordures ménagères sont ramassées tous les mercredis après midi.

Les emballages - journaux - revues - magazines, un vendredi sur deux, l'après midi.

Le verre : bouteilles - bocaux - pots, un mercredi sur 4 en journée.

Il est demandé impérativement de respecter les règles de tri, qui sont rappelées au dos des calendriers.

Une poubelle mal triée coûte deux fois plus chère à gérer et tout le monde paie l'addition. C'est pourquoi :

- les poubelles mal triées sont refusées, donc non ramassées

- une étiquette est apposée sur le container et un rapport est envoyé en mairie.

Lors de la collecte du 9 janvier 2009, *28 poubelles bleues ont été refusées pour non-conformité, soit 15%. C'est une situation jamais observée et inadmissible!

*** le record incombant à Bouc Etourdi : 19 !**

Dans le doute, il vaut mieux mettre les objets dans le bac à ordures ménagères.

Sont interdits dans les poubelles bleues : film et sac en plastique, polystyrène, sac à animaux, bouteille ayant contenu de l'huile, barquette en plastique, bâche, papier cadeaux, papier peint, boîte à œufs, pots à yaourt.

En conclusion, respectez les règles de tri et ne laissez pas les poubelles traîner sur la voie publique. C'est dans l'intérêt de tous.

ATTENTION

Des individus se recommandant de la Mairie n'hésitent pas à effectuer des démarchages par téléphone pour proposer des services : cela est **faux**.

Soyez prudents : vous n'avez pas à répondre aux questions, à prendre des rendez-vous...

N'hésitez pas à raccrocher et à signaler ces appels à la mairie ou à la gendarmerie.

INFO ESCROQUERIES

Le Ministère de l'Intérieur a créé un nouveau dispositif de lutte contre les escroqueries liées à l'Internet.

INFO ESCROQUERIES

0811 02 02 17

Coût d'un appel local

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries

www.internet-signalment.gouv.fr

INCENDIE SPECTACULAIRE A LA BATE

La nuit du 10 février 2009, les habitants de la Bâte ont assisté à un feu d'artifice vers les 21h30. Rarement manifestation n'avait été aussi bien suivie dans ce hameau d'autant plus que celle-ci n'était pas prévue. En effet un incendie d'origine électrique, situé au sommet d'un poteau EDF, provoqua des courts circuits d'une très grande intensité créant une sorte de feu d'artifice.

Charles Grout, animateur de la fête des voisins dans notre hameau a vu là, l'occasion d'inviter ses collègues pompiers qui ont établi un périmètre de sécurité, interdisant la circulation des véhicules et éloignant les habitants de risques certains, un câble est d'ailleurs tombé en travers de la chaussée sur une quarantaine de mètres.

A l'intérieur des maisons, les habitations alimentées en triphasé voyaient leurs installations électriques s'interrompre au fil des déclenchements des phases. Cette situation a dû poser quelques interrogations aux propriétaires pendant un laps de temps.

Les pompiers alertent EDF. Le temps que l'agent d'astreinte arrive du Nord des Yvelines le spectacle perdait de son intérêt. Les habitants regagnaient leurs maisons pensant qu'ils allaient se geler toute la nuit car le thermomètre marquait déjà les moins douze degrés. Dès son arrivée, le technicien d'EDF a coupé l'intégralité du réseau basse tension plongeant l'ensemble du hameau dans le noir, et libérait les pompiers de leurs obligations.

Il transmettait ses instructions à l'équipe de dépannage pour réaliser la réparation du réseau. Le courant était rétabli à notre grand soulagement à 3h00 du matin.

Le lendemain, nous avons dû faire intervenir Forclum pour changer et rétablir l'éclairage public qui avait lui aussi souffert de l'incendie.

APRÈS L'ÉLECTRICITÉ, L'EAU

Le 3 mars 2009, vers 9h15, je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de pression dans mes tuyaux et à 9h30 plus rien. Étonné, je fais le tour du hameau pour voir s'il n'y a rien d'anormal. A 10h00 mon voisin me confirme que je ne suis pas le seul. J'appelle Véolia et j'apprends qu'une fuite sur une grosse canalisation à plusieurs kilomètres de notre hameau serait à l'origine de cette coupure. L'eau a été rétablie à 16h00.

Comme jamais deux sans trois nous attendons à La Bâte, sans empressement d'ailleurs, la panne de France Télécom.

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le nouveau chauffage de l'église a été mis en service, non sans quelques péripéties technico-administratives qui ont engendré du retard par rapport à notre objectif. Néanmoins, avec l'hiver qui tarde à nous tirer sa révérence, nous pouvons aujourd'hui, assurer les cérémonies avec un maximum de confort.

Carte Nationale d'Identité et Passport

**Déposez votre demande dès mars pour
garantir des meilleurs délais.**

Pièces à fournir:

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identités de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement, ou CNI selon besoin.
- Un timbre fiscal, pour les passeports (88 € pour un majeur, 44 € pour les mineurs de 15 ans et plus, 19 € pour les mineurs de moins de 15 ans)
- Une carte nationale d'identité

Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78
CENTRE ANTI POISON :	01 42 05 63 29
PERCEPTION ST ARNOULT :	01 30 88 25 80
Sous Préfecture Rambouillet :	01 34 83 66 78
ASSURANCE MALADIE :	36 46

VACANCES ANNUELLES DE LA MAIRIE

**La Mairie de LONGVILLIERS sera
fermée du 3 août 2009 au 8 août
2009 inclus.**

PLANNING FAMILIAL

« Sexualité, Contraception, Avortement »

Pour bénéficier d'une écoute, d'une information et d'une orientation adaptées.

Tel : 01 47 00 18 66
4, square St Irenée
75011 PARIS

A V I S **Journée d'Appel à la Défense**

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16 ans !

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est encore possible d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :
0800 49 50 61

RENTRÉE SEPTEMBRE 2009

Procédé d'admission à l'Ecole Maternelle

Les parents seront reçus **uniquement** les :

Samedi 20 juin 2009 de 8h30 à 11h30 ou Mercredi 24 juin 2009 de 8h30 à 11h30

Les parents viendront avec l'enfant et apporteront *impérativement les documents obligatoires à l'admission*, à savoir :

- attestation du S.I.E
- photocopie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- **fiche de renseignements** remise par la mairie et dûment remplie.

CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

« BON VACANCES 2009 »

Faciliter les vacances des enfants et des familles allocataires les plus modestes tel est l'objectif des « Bons vacances ». Les familles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 670€ n'ont aucune démarche à effectuer. Un Bon vacances leur a été adressé pour chacun de leur enfant de moins de 20 ans.

Le Bon vacances se présente sous la forme d'une aide financière forfaitaire, calculée à la semaine. Son montant varie en fonction des ressources de la famille et du mode de séjour choisi. Deux types de séjours sont ainsi proposés aux familles allocataires :

- Pour les enfants : colonie, camp ou placement familial
- Pour les familles : villages vacances ou gîtes familiaux, ruraux ou communaux.
- Le « Bon vacances » est valable pendant les vacances scolaires, du 5 janvier 2009 au 3 janvier 2010.

Informations complémentaires au : 0 820 25 78 10 (0,112 la minute) CAF des Yvelines
2, avenue des Prés-BP 17
78184 St Quentin en Yvelines Cedex
www.caf.fr ou Tel : 0 820 25 78 10 (0,112 euro/mn)

CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

Soutien aux parents endeuillés

Si vous en éprouvez le besoin, vous pouvez être aidé(e) et accompagné(e) dans ces circonstances. Un travailleur social de la Caf vous propose un accueil personnel, afin de :

- vous écouter,
- vous informer sur vos droits aux prestations familiales et sociales de la Caf
- vous accompagner dans vos démarches
- vous orienter vers des associations spécialisées.

Une seule adresse postale :

Caisse d'allocations familiales des Yvelines
1, rue la Fontaine
78201 MANTES LA JOLIE CEDEX
Rambouillet: Delphine LATSCH
Tél : 01 34 57 32 15
www.caf.fr

LETTRE AUX ASSURÉS

Une lettre d'information gratuite éditée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines vous a été adressée par voie postale. Son objectif est de vous donner des conseils pratiques, de faciliter vos démarches et de vous aider à mieux connaître le système de santé, pour mieux l'utiliser. Des exemplaires sont à votre disposition en Mairie.

CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

Une aide pour vous occuper de votre enfant malade
Vous pouvez être aidé(e) ou accompagné(e)
► Un chargé d'intervention sociale vous propose un accueil personnalisé afin de :

- vous écouter,
- vous informer sur vos droits aux prestations familiales et sociales,
- vous accompagner dans vos démarches d'accès aux droits,
- vous orienter vers des associations.

Lieux d'accueil du lundi au vendredi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (mercredi sur rendez-vous)
RAMBOUILLET 40, rue Sadi Carnot
0820 25 78 10 (0,112 euro/mn)
www.caf.fr

UNE NOUVELLE ADRESSE UNIQUE

Pour faciliter les démarches de ses publics, répondre à ses engagements en termes d'efficacité et garantir un service de qualité, l'Assurance Maladie des Yvelines a mis en place, le 2 février dernier, une nouvelle adresse postale unique :

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines cedex 9**

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Communiqué de presse sur les risques d'intoxication liés à la **consommation de morilles**, émanant de Blandine PICON, Médecin Inspecteur de Santé Publique, DDASS des Yvelines

☎ 01 30 97 73 30 Fax : 01 30 97 74 14 blandine.picon@sante.gouv.fr

Les centres antipoison et de toxicovigilance français ont repéré, l'an passé, plusieurs cas d'intoxication par des **morilles**, espèce comestible dont la consommation est pourtant considérée sans risque. Nous rappelons donc, puisque la saison des morilles approche : ces intoxications surviennent rarement, elles se caractérisent par des troubles neurologiques, parfois associés à des troubles digestifs. **Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit de morilles fraîchement ramassées et, dans la moitié des cas insuffisamment cuites.** La consommation d'une grande quantité de champignons est fréquemment évoquée. **L'ingestion de spécimens crus est interdite.** L'intoxication se manifeste par :

- des signes neurologiques : tremblements, vertiges, troubles de l'équilibre, troubles de la vue parfois associés à des signes digestifs : nausées, vomissements, diarrhées.

Le délai d'apparition des symptômes varie de 5 à 12h00.

N'hésitez pas à contacter sans délai un centre antipoison. Il est utile de noter les heures du ou des derniers repas, l'heure de survenue des premiers signes et de conserver les restes de la cueillette pour l'identification.

Liens utiles : société française de mycologie : <http://mycofrance.org>

Centre antipoison : <http://www.centres-antipoison.net/>

CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE

2009 : Les chiffres de la retraite du régime général

Revalorisation des retraites : attention, changement de calendrier

A compter de 2009, les retraites personnelles et les retraites de réversion sont revalorisées au 1^{er} avril (mensualité payée en mai) et non plus au 1^{er} janvier, suivant l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Ce changement permet aux pouvoirs publics de tenir compte de l'inflation réelle, et non prévisionnelle, de l'année écoulée.

Les chiffres qui évoluent au 1^{er} janvier 2009

Les revalorisations des montants indexés sur l'évolution des salaires demeurent fixées au 1^{er} janvier.

Maxima et plafonds de ressources	Montants mensuels en euros
MAXIMA	
♦ Retraite personnelle	1429,50
♦ Retraite de réversion	771,93
PLAFONDS DE RESSOURCES POUR OUVRIR DROIT A LA PENSION DE REVERSION	
♦ Personne seule	1509,73
♦ Ménage	2415,57
Salaires mensuels plafonds soumis à cotisation de la Sécurité Sociale : 2859 euros	
Salaires minimum soumis à cotisations permettant de valider 1 trimestre d'assurance : 1742 euros (calcul effectué à partir du Smic horaire au 1 ^{er} juillet 2008 : 8,71 euros)	

Contact Karine Sévelin – Tel 01 55 45 58 85 e-mail karine.sevelin@cnav.fr

CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, de nouvelles mesures favorisent l'emploi des seniors.

➤ **Assouplissement du cumul emploi retraite** : Vous êtes retraité mais vous souhaitez reprendre un emploi ? Sachez que vous pouvez désormais cumuler, sans limitation, votre retraite et vos revenus professionnels. C'est possible dès l'âge de 60 ans, si vous avez obtenu votre retraite à taux plein et demandé toutes les pensions auxquelles vous pouvez prétendre, sinon dès l'âge de 65 ans.

➤ **Augmentation de la surcote** : La surcote est une majoration du montant de votre retraite de base. Elle est portée à 1,25% par trimestre cotisé supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2009 (soit 5% par an). Vous pouvez en bénéficier si vous poursuivez votre activité après 60 ans et si vous avez atteint le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein.

En savoir plus pour chacune de ces mesures : 0821 10 12 14 (0,09€/m) ou www.lassuranceretraite.fr

CARNAVAL DES ÉCOLES

Comme chaque année, l'association "Les Amis des Écoles" organise le carnaval des écoles élémentaire et maternelle.

Cette année, le carnaval aura lieu le **Samedi 28 mars**.

Le carnaval étant l'occasion pour les enfants (et les grands) de se déguiser, plusieurs thèmes ont été choisis :

- Petite Section, Moyenne Section, et Grande Section : Au temps des princesses et des chevaliers
- CP et CE1 : Au temps de mes parents et grands-parents
- CE2 : Au temps de la préhistoire et de l'antiquité
- CM1 : Du moyen-âge à la révolution française
- CM2 : De Napoléon à nos jours.

Le rassemblement aura lieu à l'école élémentaire à 14H00. Le défilé démarrera à 14H10 précises.

L'arrivée aura lieu sur la place des Halles où seront installés des stands de jeux ainsi que le bar et le stand de vente de bonbons et boissons.

Venez nombreux !

GUIDE ÉCO-HABITAT ÉDITÉ PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL

L'éco habitat est une question de philosophie. Par une crise de conscience amenant à des changements de comportements, nos maisons peuvent devenir écologiques, Un guide pratique a été réalisé par l'Atelier d'architecture d'urbanisme et de paysage du Parc pour nous aider à améliorer notre habitat en vallée de Chevreuse. Ces guides sont disponibles en mairie.

OFFRES D'EMPLOI.....

La Marine recrute :

En 2009, la marine proposera une nouvelle filière de recrutement, *L'École des Mousses*. Cette école formera chaque année 150 jeunes gens de 16 à 17 ans, de niveau de 3^{ème} ou seconde. Ils découvriront les valeurs essentielles du monde de la mer : solidarité, engagement, aventure, dépassement de soi, disponibilité.....Ils acquerront, dans un cadre structuré, des compétences, des valeurs, ainsi que les savoir-faire et les savoir-être des marins. A l'issue de cette année, ils obtiendront un brevet élémentaire de mousse et signeront un premier contrat de quatre ans comme matelot de la flotte.

E-mail : recrutement@marine.defense.gouv.fr

N°Azur 0 810 501 501

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2009



- Dimanche 26 Avril : Vide Grenier à Longvilliers. Tel : 01 30 88 41 94 après 19H00.
- Samedi 23 Mai toute la journée : Marché artisanal sur la place des Halles à Rochefort.
 - Une trentaine de commerçants-artisans à votre rencontre.
- Samedi 16 Mai au soir : Concert à la salle polyvalente de Rochefort.
 - Une première partie avec «Les premières scènes», permettant à des groupes musicaux de jeunes de nos villages de se produire sur scène,
 - Une seconde partie avec des musiciens plus renommés.
- Samedi 20 juin : La fête de Longvilliers en relation avec les amis des écoles.
 - Après-midi : Spectacle des enfants, jeux et animations équestres,
 - Soir : Repas Champêtre, spectacle pyrotechnique et soirée dansante.
- Dimanche 21 juin : La fête de la musique
 - Des animations à Rochefort et Longvilliers.
- Samedi et Dimanche 5 & 6 septembre : La Saint Gilles à Rochefort.
 - Samedi soir : Repas, animations et soirée musicale.
 - Dimanche matin : Concours de pêche au trou, Messe à l'Eglise de Rochefort.
 - Dimanche journée : Marché artisanal, place des Halles.
 - Dimanche après-midi : Concours de pétanque terrain de football.
- Samedi 17 Octobre : Les rencontres gustatives
- Dimanche 22 Novembre : Loto de la Ste Catherine

UNION ROCHEFORT/LONGVILLIERS

Nouveau bureau :

Président : Patricia Danilo
Vice-Président : Catherine Mariau
Trésorier : Bernard Galonnier
Trésorier adjoint : Michèle Large
Secrétaire : Philippe Descheemaekère
Secrétaire adjoint : Valérie Leclerc

UNION ROCHEFORT/LONGVILLIERS

L'Union de Rochefort et Longvilliers organise le
Dimanche 14 Juin à 15h
à la salle des fêtes de Rochefort
la 2^{ème} édition du spectacle de fin d'année avec la participation des activités anglais, chorale, guitare, piano, poésie et théâtre.
A cette occasion, seront aussi exposées les réalisations des ateliers de point de croix, peinture adultes et enfants, et encadrement.

BIBLIOTHEQUE

L'heure du Conte aura lieu les mercredis : **25 mars 2009** à 15h00
29 avril 2009 à 15h00
27 mai 2009 à 15h00

Le **dimanche 5 avril** sera organisé un « **Café Jazz** », venez prendre le café et écouter notre sélection « Coup de Cœur » autour de voix féminines du jazz.

Une **Expo Photo Jazz** sera présente le **samedi 28 mars jusqu'au dimanche 5 avril** à la bibliothèque.

Le 7 avril comme tous les mardis du mois le « café bib » vous attend afin de vous présenter toutes les nouveautés, une multitude de DVD de tous genres est arrivée !!!!!

PRINTEMPS MUSICAL 2009

Dans les environs de Longvilliers, le printemps est toujours propice à la musique.

- **le 4 avril, à l'église de Bullion (rénovée), à 20h30 :**
Le Chœur des CARNUTES et l'Ensemble ELENA donneront leur concert annuel, avec :
 - o VILLA LOBOS : HALLELUIA
 - o Ludwig VAN BEETHOVEN : la messe en Ut majeur

- **Le 5 avril, à la Salle des fêtes de Rochefort - en -Yvelines, à 17h 00 :**
PINK TURTLE (Pop, Rock, Jazz et Humour) Tarifs : 23 € / 12 €

- **le 11 avril, Rencontre Musicale à 18h00** à l'Abbaye des Vaux de Cernay Concert (+apéritif : 32 €/+ apéritif et dîner : 80 €) Tél : 01 34 85 23 00.

- **le 16 mai, à l'église de Rochefort, à 17h00**, par la Chorale de Sainte Thérèse de Rambouillet BACH (extraits des 2 Passions) PURCELL (Musique pour l'enterrement de la Reine MARY)

- **le 16 mai à la Salle des Fêtes de Rochefort, concert de printemps du Comité des fêtes.**

- **le 16 mai, à l'église de La Celle les Bordes**, l'Ensemble *AMICROCHES* donnera un concert de chants « a capella », de l'époque baroque à nos jours

CÉLÉBRATIONS DE PAQUES 2009

Le Groupement paroissial de St Arnould, dont fait partie la commune de LONGVILLIERS, nous communique le calendrier des célébrations pascales 2009 :

Fêtes des Rameaux :

samedi 3 avril	à 18h00 =>	église de Bullion
dimanche 4 avril	à 9h45 =>	église de Clairefontaine
	à 11h00 =>	église de St Arnould

jeudi Saint

jeudi 9 avril	à 20h30 =>	église de Bullion
---------------	------------	-------------------

vendredi Saint

vendredi 10 avril	à 20h30 =>	église de La Celle les Bordes
-------------------	------------	-------------------------------

Vigile Pascale

samedi 11 avril	à 21h00 =>	église de Longvilliers
-----------------	------------	------------------------

Messe de Pâques

dimanche 12 avril	à 10h30 =>	église de La Celle les Bordes
	A 11h00 =>	église de St Arnould

SORTIES NATURE

L'association Bonnelles Nature (20 rue de la libération.78830 Bonnelles) a pour objectif la découverte, l'étude et la protection de la nature et de l'environnement naturel.

Elle organise notamment des missions de sauvegarde ou d'observation de la faune et de la flore alentour et aussi plus loin.

Pour exemple :

Samedi 21 mars 2009 à 14H00 : les pontes des grenouilles et crapauds

Mardi 28 avril 2009 à 14H00 : recherche et identification des fleurs de printemps

Du 21 au 24 mai 2009 : Week End Naturaliste : les 7 îles de la Bretagne

Vendredi 12 juin 2009 : soirée « engoulevants » voir et entendre la vie de ces oiseaux au crépuscule.

<http://bonnellesnature.free.fr>

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET

- 28 et 29 mars : Tonte des mérinos et festival des arts de la laine

La laine tisse des liens à travers le monde. Artistes et créateurs de Suisse, de Russie, de Grande Bretagne, du café Larvik de Norvège, tisserandes du Pérou animeront des ateliers autour de techniques traditionnelles et proposeront leurs travaux novateurs. Après avoir observé les yourtes (tentes) en feutre de laine et le travail des chiens de berger, participez en famille à la traite manuelle des chèvres ou visitez en calèche les anciennes chasses du domaine présidentiel.

Renseignements au 01 61 08 68 00 ou www.bergerie-nationale.educagri.fr

- 11 et 12 avril Concours de chiens de bergers

- avril : « A la chasse aux œufs sur la ferme »

- 8/9 et 10 mai : Grand marché fermier

DE MAGNIFIQUES CARTES POSTALES DE NOTRE REGION ET DE NOTRE COMMUNE

Ce qui caractérise un Parc Naturel régional, c'est avant tout ses paysages. C'est pourquoi le PNR de la haute vallée de Chevreuse a sollicité un photographe indépendant afin de réaliser une série de 40 cartes postales célébrant notre patrimoine naturel et architectural.

En vente en ligne sur le site www.alizari.fr, à la boutique du Parc (château de la Madeleine à Chevreuse) ou encore dans de nombreuses maisons de la presse ou librairies comme à St Arnoult- en -Yvelines.



PROBLEMES D'ASTHME, RHINITES ET CONJONCTIVITES ALLERGIQUES ?

CONNAISSEZ- VOUS LE RNSA ?

Le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) vous offre la possibilité de recevoir chaque semaine par e-mail des alertes concernant les moisissures ou pollens auxquels vous êtes sensibles en prévision du risque allergique dans votre département. Ainsi prévenus vous pourrez mieux anticiper et adapter vos traitements contre les rhinites, conjonctivites et crises d'asthme associées à ces allergies.

Les bulletins allergo - polliniques peuvent aussi vous aider à identifier vos allergènes. Vous pouvez vous renseigner en période de réaction, sur les moisissures ou pollens présents dans votre environnement.

www.pollens.fr

JEUNES ET EN RECHERCHE D'EMPLOI ?

La mission locale aide et soutient les jeunes en recherche de leur premier emploi.

Une antenne est maintenant accessible dans les locaux du pôle social à St Arnoult.

Contact :

**Mission Locale : 2-6 rue Chasles
78120 Rambouillet Tél : 01 34 83 34 12**